

Correctionnelle : les dangers du gaz

Un accident tragique dû à un problème de chauffage a coûté la vie en mai 1994 à un jeune homme qui n'avait pas vingt ans. La victime, dont le logement était envahi par de l'oxyde de carbone, se s'est pas réveillée...

ment des travaux au palais de Justice parce que le bâtiment n'est pas conforme aux normes anti-feu. Les choses doivent donc être relativisées...»

Le jugement sera rendu le 15 novembre.

Après cette nuit fatale, le propriétaire des lieux, M. Antoine B, 59 ans, a été poursuivi pour homicide involontaire. Il a comparu hier devant la 6^{ème} chambre du tribunal correctionnel présidée par M. Panzani.

Y-a-t-il eu maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité? Le tribunal doit examiner l'affaire dans tous les détails avant de se prononcer. C'est pourquoi le délibéré sera rendu le 5 décembre.

L'appareil à gaz de production d'eau chaude avait été en fait révisé quelques jours plus tôt. Cependant l'appartement ne comportait pas de ventilations suffisantes, semble-t-il.

Le procureur Raynaud a requis une amende de 6000 francs contre le propriétaire.

A sa défense, M^e Guillaume Carré a tenté de nuancer les choses, faisant allusion à la consommation de boissons alcoolisées et de benzodiazépines par le jeune homme, avant cette nuit fatale. Une association qui a pu augmenter les effets nocifs de l'oxyde de carbone.

Evoquant en direct le bruit des marteaux piqueurs qui, ces jours-ci, troublent considérablement les débats de l'audience, M^e Carré a déclaré: «Il y a actuelle-